

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 1<sup>er</sup> février 2021 à 19 h par vidéoconférence.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Michel Champigny, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Bruno Poulin, secrétaire-trésorier est présent.

David Fournier, directeur général est également présent.

#### **2021-019                   OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par le conseiller Dany Langlois  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
D'ouvrir la séance du 1<sup>er</sup> février 2021. Il est 19 h 31.

**ADOPTÉ**

#### **2021-020                   ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert  
Appuyé par le conseiller Michel Champigny  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

#### **Période de questions de l'assistance**

*Aucune question reçue par courriel.*

#### **CORRESPONDANCES DU MOIS DE JANVIER 2021**

- 1     FB.40    Projet Partenaires pour la réussite  
                  *Journée de la persévérance scolaire*
- 2     FC.10    Alain Martel  
                  *Véhicules motorisés terrain de golf*

#### **2021-021                   CORRESPONDANCES DE JANVIER 2021**

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE les correspondances du mois de janvier 2021 soient reçues.

**ADOPTÉ**

#### **2021-022                   ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert  
Appuyé par le conseiller Dany Langlois  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 soient acceptés tels que présentés, les conseillères et les conseillers ayant reçu copie.

**ADOPTÉ**

**2021-023            AUTORISATION APPEL DE PROPOSITIONS – VENTE DU  
TERRAIN INTERSECTION DES RUES ALBERT ET PIERRE-  
BOURGAULT**

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le directeur général David Fournier, ainsi que le secrétaire-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à procéder à l'appel de propositions pour la vente du terrain à l'intersection des rues Albert et Pierre-Bourgault.

**ADOPTÉ**

**2021-024            AUTORISATION SIGNATURES – VENTE DE TERRAIN –  
USINAGE MARCOTTE**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la mairesse Lyne Boulanger ainsi que le secrétaire-trésorier Bruno Poulin soient autorisés pour et au nom de la Ville à signer tous les documents relatifs à la vente de terrain (parcelle de la rue de Lisieux et une partie du lot 4 181 936) d'une superficie de 165,70 pieds X 305 pieds avec Usinage Marcotte, à titre gratuit et sans garantie légale.

**ADOPTÉ**

**2021-025            AUTORISATION SIGNATURES – PROGRAMME DE  
SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA  
RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE**

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2021 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

ATTENDU QUE la Ville de East Angus souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2020-2021 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

IL EST RÉSOLU des membres de la Ville de East Angus :

- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021;
- d'autoriser Etienne Bouchard, directeur des loisirs, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Ville de East Angus.

**ADOPTÉ**

**2021-026                    AUTORISATION SIGNATURES – CIUSSS-CHUS**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert  
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE la mairesse Lyne Boulanger ainsi que le secrétaire-trésorier Bruno Poulin soient autorisés pour et au nom de la Ville à signer 2 baux pour les besoins du CIUSSS-CHUS pour la location de la Salle communautaire des Chevaliers et de l'Hôtel de Ville. **ADOPTÉ**

**2021-027                    DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL**

Les déclarations d'intérêt pécuniaires de tous les membres du conseil sont déposées lors de cette séance tel que stipulé dans l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

**2021-028                    AUTORISATION – DESTRUCTION DES ARCHIVES**

Proposé par le conseiller Michel Champigny  
Appuyé par le conseiller Dany Langlois  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
Que la Ville autorise le secrétaire-trésorier, Bruno Poulin, à détruire les documents d'archives tels qu'énumérés dans la liste datée du 15 janvier 2021, préparée par monsieur Dominic Boisvert, archiviste. **ADOPTÉ**

**2021-029                    FERMETURE RUE DE LISIEUX**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 4 (par. 8) et 66 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1), une municipalité peut procéder à la fermeture d'un chemin par voie de résolution;

CONSIDÉRANT QUE, la Ville cédera une partie de la rue De Lisieux à Usinage Marcotte afin d'agrandir son usine;

CONSIDÉRANT QU'afin de parfaire cette transaction, la Ville doit retirer le caractère de rue publique applicable à cette partie de chemin;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin est inutilisé et impraticable depuis plusieurs années et que dans le cadre de la présente fermeture de rue, personne ne subit de préjudice.

Proposé par le conseiller Denis Gilbert  
Appuyé par le conseiller Dany Langlois  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
De retirer son caractère de chemin public à une partie de la rue De Lisieux, soit la partie située au sud du lot 4 181 937. **ADOPTÉ**

**2021-030                    APPROBATION DES COMPTES**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont  
Appuyé par le conseiller Michel Champigny  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de janvier au montant de 532 006.93 \$ (208 159.02 \$ par chèque et 323 847.91 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures

de déboursés du compte salaire du mois de janvier au montant de 91 856.48 \$  
soient acceptés tels que présentés.

**ADOPTÉ**

**2021-031 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2021**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil autorise les dépenses incompressibles d'un montant total de 5 141 981 \$ décrites à l'annexe "A" jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante pour l'année 2021, les membres du conseil en ayant reçu copie.

**ADOPTÉ**

**2021-032 DÉROGATION MINEURE – LOT 6 195 196**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de l'entreprise Han Logements, qui est à l'effet :

- d'autoriser l'implantation d'une remise détachée dans la cour avant;
- d'autoriser pour une habitation multifamiliale de huit logements, 6 cases de stationnement au lieu de 12;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité en préconise l'adoption.

CONSIDÉRANT que suite à l'avis public paru le 15 janvier 2021, aucun commentaire n'a été transmis au secrétaire-trésorier;

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par l'entreprise Han Logements soit acceptée telle que présentée.

**ADOPTÉ**

**2021-033 PIIA – 274-276 WARNER**

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment visé est situé dans un secteur assujetti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion du comité le 21 janvier 2021, a étudié la demande de permis pour le changement de 5 fenêtres avec cadrage et carrelage blanc au sous-sol en façade de la rue Warner de l'immeuble du 274-276 rue Warner;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du CCU à l'émission du permis.

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil autorise l'inspecteur à délivrer le permis de rénovation au propriétaire du bâtiment situé au 274-276 Warner.

**ADOPTÉ**

**2021-034            ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAITEMENT DE PHOSPHORE**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations.

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu deux offres.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la Ville adjuge le contrat pour l'évaluation préliminaire pour la mise à niveau des étangs aérés – traitement de phosphore au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Asisto Inc. pour un montant de 10 450 \$ excluant les taxes, conformément au document daté du 22 janvier 2021. **ADOPTÉ**

**2021-035            ADJUDICATION DE CONTRAT - ENTRETIEN DES FLEURS 2021**

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat pour l'entretien des fleurs 2021 à la compagnie 9417-4372 Québec Inc, conformément au document daté du 20 janvier 2021.

**ADOPTÉ**

**2021-036            AUTORISATION APPEL D'OFFRES – RÉFECTION RUES ROY, HORTON ET YORK**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le directeur général David Fournier, ainsi que le secrétaire-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à procéder à l'appel d'offres pour la réfection des rues Roy, Horton et York. **ADOPTÉ**

**2021-037            AUTORISATION APPEL D'OFFRES – AMÉNAGEMENT D'UN GARAGE MUNICIPAL AU 16 RUE DAVID-SWAN**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le directeur général David Fournier, ainsi que le secrétaire-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à procéder à l'appel d'offres pour l'aménagement d'un garage municipal au 16 rue David-Swan. **ADOPTÉ**

**2021-038            ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT**

**ATTENDU QUE** la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

**ATTENDU QUE** ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

**ATTENDU QUE** l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

**ATTENDU QUE** le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

**ATTENDU QU'**une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

**ATTENDU QUE** l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

#### **Il est unanimement résolu**

**QUE** le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

**QUE** le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

**ADOPTÉ**

**2021-039 DON – ACTION SAINT-FRANCOIS**

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville offre un don de 50 \$ à l'organisme Action Saint-François afin d'être membre de l'organisme.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

**2021-040 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les décideurs et les élus de l'**Estrie** ont placé, depuis **16 ans**, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

**CONSIDÉRANT QUE** les **élus de l'Estrie**, via la Table des MRC de l'Estrie, ont réitéré parmi les actions à prioriser pour la prochaine année, celle de contribuer à la persévérance scolaire, la réussite académique et la poursuite des études supérieures dans une optique de rehaussement des capacités personnelles, d'égalité des chances, et de recherche et d'occupation d'emplois de qualité;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec entier fait face à une crise sans précédent due à la pandémie de COVID-19 et que les impacts sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants sont nombreux, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

**CONSIDÉRANT QUE** le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'**Estrie**, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les jeunes de l'**Estrie** sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encre **17,5 %** de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires;

**CONSIDÉRANT QUE** les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus et qu'un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins annuellement qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;

**CONSIDÉRANT QUE** le travail du **Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie** et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser **des millions de dollars** annuellement en coûts sociaux;

**CONSIDÉRANT QU'**il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel, plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

**CONSIDÉRANT QUE** la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

**CONSIDÉRANT QUE** le **Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie** organise, du 15 au 19 février 2021, la 12<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Nos gestes, un + pour leur réussite », que celles-ci souhaitent rendre hommage cette année à la résilience dont font preuve les élèves et les étudiants, et qu'elles visent à générer des centaines de genres de la part de l'entourage et de la population, de manière à insuffler un sentiment de fierté au regard de leur parcours, à contribuer à les motiver de poursuivre et à donner un élan pour terminer cette année hors de l'ordinaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

**Il est unanimement résolu**

DE PROCLAMER les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2021 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le **Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie** et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé et des services sociaux, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de **l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;**

De faire parvenir une copie de cette résolution au Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie. **ADOPTÉ**

**2021-041 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 808 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 AFIN DE CRÉER LA ZONE Rc-16 À MÊME LA ZONE Rb-15**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Champigny, que le règlement 808 amendement le règlement de zonage numéro 745 afin de créer la zone Rc-16 à même la zone Rb-15, sera présenté à une prochaine séance. **ADOPTÉ**

**2021-042 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 808 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 AFIN DE CRÉER LA ZONE Rc-16 À MÊME LA ZONE Rb-15**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE le projet de règlement numéro 808 intitulé « Règlement 808 amendement le règlement de zonage numéro 745 afin de créer la zone Rc-16 à même la zone Rb-15 » soit déposé. **ADOPTÉ**

**2021-043                   AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 809 – AMENDANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL 685**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Dany Langlois, que le règlement 809 amendant le règlement général numéro 685 afin de réglementer l'utilisation des trappes à graisse ainsi que d'ajouter une zone de stationnement interdit sera présenté à une prochaine séance.

**ADOPTÉ**

**2021-044                   DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 809 – AMENDANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL 685**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le projet de règlement numéro 809 intitulé « Règlement 809 amendant le règlement général 685 » soit déposé. **ADOPTÉ**

**2021-045                   AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 810 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DU DÉPÔT À NEIGE**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Denis Gilbert, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 810 décrétant un emprunt pour la construction d'un dépôt à neige.

**2021-046                   DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 810 – DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 720 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 720 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN DÉPÔT À NEIGE**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le projet de règlement numéro 810 intitulé « Règlement numéro 810 – décrétant une dépense de 720 000 \$ et un emprunt de 720 000 \$ pour la construction d'un dépôt à neige » soit déposé et qui sera adopté lors d'une séance subséquente. **ADOPTÉ**

**2021-047                   LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 19 h 57. **ADOPTÉ**

**Lyne Boulanger, Mairesse  
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, secrétaire-trésorier  
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

2021-030                   Approbation des comptes

2021-031	Dépenses incompressibles 2021
2021-034	Adjudication de contrat – Traitement de phosphore
2021-035	Adjudication de contrat – Entretien des fleurs 2021
2021-039	Don- Action Saint-François